



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 15 novembre 2018 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Christian Marrel

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 28 juin 2018

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale. Dans le public, le président relève la présence de Mme Valérie Guex, boursière adjointe.

Se sont excusés : Mmes les députées Florence Gross, Monique Ryf, Muriel Thalmann, M. le député Guy-Philippe Bolay, Mme Josée Martin, présidente du CC de Savigny et Mme Nina Brissot, du Régional.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 39 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères S. Brändle, C. Bugnon, C. Gygi, L. Ogliaro, S. Rainotte, B. Vogel, D. Zamaros et MM. les Conseillers F. Bovey, P. Crivelli, H. da Silva, G. de Pierri, C. Devalte, B. Favre, P. O'Neil, C. Stutz, A. Trumic, J-M. Waldmeyer.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Personne absente : Mme V. Rodondi.

L'Ordre du jour est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec une abstention.

Le PV de la séance du 28 juin est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 3 abstentions. Remerciements au secrétaire pour la rédaction.

2. Assermentation de Madame Suzanne Manné et de Monsieur Vladimir Novak

Le président présente en quelques mots les deux nouveaux membres, puis demande à Madame Suzanne Manné et à Monsieur Vladimir Novak de s'avancer. Le texte officiel est lu et les conseillers prêtent serment. Ils sont applaudis par l'assemblée et rejoignent nos rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

Le président lit les 2 lettres de démission reçues depuis la dernière séance, signées par MM. Maurice Cavadini et Daniel Mérinat.

Le président revient sur les votations fédérales du 23 septembre 2018 où l'arrêté fédéral sur les voies cyclables a été accepté et les deux initiatives populaires ont été refusées. Le taux de participation s'est élevé à 44.9%.

Compte tenu du délai rapproché de la séance suivante, le PV de la présente séance sera transmis par e-mail.

A des fins d'économie et d'écologie, le président propose aux membres du Conseil de recevoir à l'avenir les documents des séances par courrier électronique. Chaque conseiller devra ainsi se déterminer s'il souhaite recevoir le matériel par voie électronique ou par voie postale.

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Pour la CCU, M. P. Bugnon indique que la CCU a rencontré Mme Schiesser et M. Gamboni pour discuter du plan de quartier « En Arnier III ». Il s'agit de la 3^e version du projet qui vise la construction de 3 immeubles sur la parcelle de l'ancien musée Deutsch. La nouvelle version a pris en compte les remarques émises par la CCU et la Municipalité.

Pour la CCAR, M. J.-C. Bartolacelli n'a pas de communication.

Au sujet du Conseil intercommunal de l'ASEL, M. Bartolacelli indique que la prochaine séance de ce conseil se tiendra le 20 novembre à Savigny.

6. Préavis N° 04/2018 : Arrêté d'imposition pour les années 2019, 2020 et 2021

Le président donne la parole à M. Bolay, pour la commission des finances, qui lit le rapport de la Commission.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Nicolet demande ce qui se passerait si le CC refusait ce préavis. M. le Syndic indique que le refus d'une augmentation devrait se faire par un amendement. Si le

Conseil refuse le préavis, il n'y a alors plus de base légale pour collecter l'impôt, même au taux actuel.

M. Brunet demande qu'elle serait la conséquence d'un refus d'augmenter le taux d'imposition et si la commune peut se permettre un déficit pendant ces 3 ans. M. le Syndic indique qu'en gardant un taux à 69.5%, il y aurait un manque annuel de 500'000.-, donc un déficit prévisionnel pour 2019 de 813'000 francs. Le déficit inscrit dans le budget du prochain préavis se monte à 313'000 avec un taux de 72%. Sans changement de taux, il y aurait un manque de 500'000.- de liquidités. Quelques 4 millions pour les travaux de la RC773 ont été investis jusqu'en fin d'année, il reste environ 1,2 million à payer, y compris d'autres travaux prévus. Avec notre marge d'autofinancement d'un million par année, la commune n'a pas assez d'argent pour payer le solde des travaux. Il est question actuellement d'un emprunt à court terme de maximum 1 million pour avoir assez de liquidités, alors qu'un emprunt de 2,5 millions a déjà été conclu. L'emprunt à court terme dépendra des acomptes payés par les contribuables en décembre et janvier. Si le Conseil refuse l'augmentation du taux, des emprunts supplémentaires seront nécessaires pour assurer la trésorerie courante et la dette augmentera, sans investissement. Certaines communes qui n'augmentent pas les impôts ont des patrimoines financiers qu'elles peuvent activer, donc tant qu'elles ont de l'argent en réserve, les hausses d'impôts ne sont pas justifiées.

M. Blin pose une question sur la page 12, point 10, le montant 2019 pour l'impôt sur les successions et donations est substantiel et demande s'il y a une nouvelle cachée. M. le Syndic indique que dans le cadre du calcul de la péréquation et de la participation à la facture sociale, la moitié des impôts sur les successions, des droits de mutation et des gains immobiliers sont retenus par le canton et portés en diminution de la facture sociale totale. C'est le canton qui indique ce qui doit être inscrit au budget et les chiffres 2017 sont utilisés comme référence à notre participation à la péréquation et la facture sociale.

Sur l'impôt du bénéfice des personnes morales, M. Blin voit que le montant au budget prévu est plus bas que les chiffres des comptes précédents et en demande la cause. M. le Syndic rappelle que l'on se base sur les comptes bouclés et 2 entreprises avaient eu des bénéfices importants, qui ne devraient malheureusement pas se répéter selon les contacts échangés. Basé sur des calculs prédictifs, l'effet de RIE3 serait d'environ moins 50'000 francs que la moyenne des prévisions.

M. Dupertuis demande, si le taux reste à 69.5% et que la commune s'endette encore plus – devenant ainsi plus « pauvre » -, quel serait l'effet sur la péréquation ? Selon le Syndic, aucun effet. Depuis 2013, l'effort fiscal (le nombre de points d'impôts prélevés) n'est plus pris en considération dans le calcul de la péréquation et la facture sociale. Les ressources encaissées sont les seuls éléments déterminants.

Mme Gillard s'interroge, puisque 2.5 points ne couvrent pas le déficit prévisionnel, pourquoi ne pas monter de 3 points ? M. le Syndic explique que depuis 6 ans l'augmentation annuelle des factures de péréquation représente 1 point d'impôt par année, donc 6 points additionnels. Avec les informations récoltées, la Municipalité avait envisagé une augmentation de 4.5 points. Par une analyse fine des réserves, il

a été décidé d'utiliser le fonds de régulation et le compte capital dans les prochaines années, comme projeté dans le tableau de la page 14 du préavis. Ainsi les prélèvements sur les fonds compenseront ces points d'impôts, d'où le choix de fixer le taux d'imposition pour 3 ans. En cas d'une recette extraordinaire qui interviendrait pendant cette période, la dette pourrait alors être résorbée plus rapidement. L'idée de la Municipalité actuelle est de laisser des finances plus saines pour la prochaine législature.

M. Brunet compte 25 millions de dettes et 600'000 francs d'intérêts, donc une moyenne de 2.5%. Il demande si on peut renégocier les taux d'intérêt. M. le Syndic rétorque qu'il y a 33 millions d'emprunts, 25 étant la somme nette. Un emprunt à taux fixe étant un engagement réciproque, on ne peut pas renégocier avec les établissements bancaires. Des emprunts importants ont été faits pour 25-30 ans. La moyenne des taux est actuellement de 1.65%.

M. Henchoz intervient pour rappeler qu'une gestion intelligente de dettes se fait en échelonnant l'échéance, afin de lisser l'évolution des taux. Il démontre que la gestion de la dette par la Municipalité a été prudente.

M. Nicolet revient sur le chiffre du déficit prévisionnel de 350'000.- pour 2019 avec un taux à 72. La péréquation et la charge sociale coûteront 1,125 million de plus qu'en 2018. En page 12, l'augmentation des recettes fiscales brutes représente 1 million au taux de 69,5%. Le déficit serait donc de 125'000 francs. Avec un taux à 72, il est annoncé qu'il est de 350'000, ce qu'il ne comprend pas. M. le Syndic rappelle qu'il n'y a pas uniquement une augmentation de la péréquation et des charges sociales, d'autres charges existent pour la commune, qui progressent également en moyenne d'environ 2.5%. Pour diminuer significativement les charges, la seule prestation qui pourrait être réduite est celle sur les structures préscolaires, ce à quoi la Municipalité n'a pas l'intention de toucher.

M. Nicolet déduit que les autres charges communales augmentent d'environ 700'000 francs. M. le Syndic veut éviter de faire l'étude du budget ce soir, mais invite à en discuter lors de la prochaine séance.

Pour compléter le débat, M. Favre indique que l'équilibrage du budget, cette année et dans les années suivantes, ne pourra pas se faire en refusant la hausse d'impôt.

Sans autre remarque, le président lit les conclusions du préavis et passe au vote. Le préavis 04/2018 est accepté à la majorité, avec 2 avis contraires et 5 abstentions.

7. Nomination de la Commission de Gestion 2019

Le président passe à la nomination de la commission qui est élue pour une année et traitera de la Gestion de l'année 2018.

M. C. Dupertuis avait annoncé vouloir se retirer de la Commission.

M. Brunet indique que les autres membres de la Commission se représentent et propose M. Frédéric Michaud. Sans autre candidat, la Commission est élue par

acclamation et sera ainsi composée de Mmes M. de Watteville, S. Rainotte et de MM. J.B. Brunet, A. Kalogeropoulos et F. Michaud.

8. Divers et propositions individuelles

M. Bolay revient sur l'état de réservoir des candidats au CIB. Avec l'assermentation de 2 membres ce soir et d'une membre la prochaine séance, il n'y a plus de candidat en attente. Un appel est lancé pour trouver de nouveaux membres. Il invite les personnes intéressées à la fenêtre de l'Avent du CIB, le 12 décembre.

Mme Gillard revient sur l'état de l'éco-point d'Arnier, où le désordre devient quasi permanent. Elle s'interroge si le moment est venu d'installer une caméra de surveillance. Le Syndic indique que le problème de ces incivilités est également constaté sur d'autres places de tri. La police verbalise (environ 300.- par cas dénoncé). La voirie fait également des contrôles et des lettres d'avertissement sont envoyées ; aucune récidive n'a été constatée. Avec les actions de la police et de la voirie, la situation ne s'est pas dégradée. Une caméra demanderait des ressources et n'est pour l'instant par encore envisagée.

Le Syndic annonce que l'année de la milice sera bientôt présentée. L'Association des communes suisses souhaite inciter les municipalités et les conseils communaux à donner aux citoyens l'envie de participer à la vie sociale et à la vie civique dans nos communes. Il faut mettre en place des activités pour sensibiliser les gens à nos activités de milice. A Belmont, des actions sont prévues comme de la prévention par la voirie ou des animations pour les 150 ans du service du feu.

Mme Zoia intervient pour demander, à l'image des retraits de permis annoncés sur l'autoroute, de faire un affichage aux places de tri du nombre d'amendes distribuées. Elle donne également l'exemple d'un pays africain où un nettoyage général est effectué chaque dernier samedi du mois. Elle souhaite que des actions comme le nettoyage de la forêt des Bas-Monts soient intensifiés.

M. Kalogeropoulos constate également dans son quartier de l'incivilité sur le tri dans les poubelles, en particulier pour la poubelle rouge. Il n'est pas suffisamment précisé ce qui peut/doit être mis dans ce type de poubelle. M. le Syndic indique qu'un tout-ménage va être distribué prochainement pour rappeler les règles. M. Michelet rappelle que des gestes peuvent être faits pour diminuer la place utilisée par ces déchets, comme vider l'air des bouteilles en PET, plier ou découper les déchets avant de les mettre dans les poubelles.

Il est 21h57 lorsque le président clôt la séance du 15 novembre 2018.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président

le secrétaire

Christian Marrel

Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture